

Une bonne revue de presse (du 16 au 22 septembre) avec quelques articles et réactions sur les nouvelles compressions dans le réseau collégial (due à des inondations ?) et une apologie du programme du baccalauréat international (BI) dans le Devoir.

20 septembre 2011

Compressions de 800 millions - Les réductions résultent d'un suivi serré du budget, insiste Courchesne

Lisa-Marie Gervais

Les compressions de 800 millions se traduiront par des reports de dépenses et des ponctions dans les surplus dans certains secteurs, a insisté la présidente du Conseil du trésor hier. En entrevue à Maisonneuve en direct à Radio-Canada, elle a tenu à remettre les pendules à l'heure en martelant que l'opération résulte d'un suivi serré du budget. «Dans toutes les administrations, année après année, on fait des budgets que ce soit au privé ou au public, et on anticipe au meilleur de notre connaissance ce que seront les dépenses», a expliqué Mme Courchesne. «Il y a des compressions demandées en fonction des risques et des dépassements.» Elle cite en exemple les projets informatiques dans le réseau de la santé, qui coûtent deux milliards. «Je ne dis pas que les 300 millions vont être coupés là. Il y a des réaménagements de locaux qui vont être reportés, des achats qui ne se feront pas», a-t-elle précisé.

Au ministère de l'Éducation, il y a 77 millions de compressions sur 200 millions au total à couper strictement dans l'administration du ministère. Ces coupes consisteraient en des réductions du nombre de corporations d'achats, le report de l'implantation de la téléphonie IP ou d'un service national de courrier électronique, a indiqué le Conseil du trésor. Mais l'argent pour réparer ou construire des écoles ne sera pas touché, assure-t-on. «Les constructions d'écoles, c'est de l'argent neuf, d'une autre enveloppe», a dit Dave Leclerc, l'attaché de presse de la ministre de l'Éducation, Line Beauchamp. Selon lui, les compressions seront faites à même les surplus des commissions scolaires qui

est évalué à environ 400 millions. «On n'appelle pas ça du gras, c'était des sommes non utilisées qui n'étaient pas engagées déjà», a souligné M. Leclerc. Il a affirmé que les compressions de 200 millions en éducation sont «une cible à atteindre», mais qu'il n'est pas certain qu'elle le soit véritablement.

Quels surplus?

Pour le président de la Fédération des cégeps, le calcul que fait le ministère est bon en théorie, mais pas dans la pratique. «Le ministère avait un certain décalage», a indiqué M. Beauchesne. «Il s'est demandé ce qu'il pouvait aller chercher et a pensé aux soldes de fonds. Théoriquement, leur raisonnement est bon, mais, en pratique, ces sommes-là sont dédiées.» Il précise que le surplus des collèges est de 90 millions, soit 5 % d'un budget de 1,8 milliard. «Ce n'est rien du tout», a-t-il insisté. Selon lui, des montants de ce surplus ont déjà été déboursés pour des projets éducatifs. «On discute de ça avec le ministère. Il y a même des collèges où des chèques ont été faits et des dépenses effectuées, on ne peut pas piger là-dedans!»

Elles ont beau résulter d'un suivi budgétaire, les nouvelles compressions de 30 millions s'ajoutent à celles de 31 millions déjà annoncées, déplorent la Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ) et la Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (FNEEQ-CSN). «Ce sont les deuxièmes coupes que subissent les collèges en moins de six mois. Nous sommes inquiets des impacts sur les services aux étudiants», a dit le président de la FECQ, Léo Bureau-Blouin. Selon lui, les dernières réductions se sont traduites par le report de l'embauche de bibliothécaires et de techniciens de langue. Le syndicat canadien de la fonction publique dénonce lui aussi cette «troisième vague» de compressions, en ajoutant celles engendrées par la loi 100 et les phénomènes d'attrition.

20 septembre 2011

Compressions en éducation: le rapport anticollusion nourrit la grogne

Marc Allard, Le Soleil

(Québec) Alors que le Québec perd des dizaines de millions de dollars à cause de la collusion dans les travaux publics, le gouvernement impose une fois de plus des compressions aux cégeps, a dénoncé lundi la Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ).

Pour atteindre le déficit zéro, le gouvernement de Jean Charest a fixé une cible de réduction des dépenses d'environ 200 millions \$ en éducation pour l'année financière en cours. Sur cette somme, environ 30 millions \$ seraient retranchés dans les coffres des cégeps.

La FECQ déplore que le gouvernement demande aux cégeps de se serrer la ceinture davantage alors que le rapport Duchesneau vient de révéler que la collusion et la corruption dans les travaux publics sont «un fléau qui nous prive de dizaines de millions de dollars par année».

Le président de la FECQ, Léo Bureau-Blouin, rappelle que les coupes dictées par la présidente du Conseil du trésor, Michelle Courchesne, seraient notamment causées par une augmentation des coûts aux Transports.

«Avec le rapport Duchesneau qui a été déposé, on se pose des questions, dit M. Bureau-Blouin. Plutôt que de s'attaquer au vrai problème, de combattre la collusion, on refile la facture aux citoyens en diminuant la qualité de leurs services.»

Services pas affectés

La ministre de l'Éducation, Line Beauchamp, promet que les compressions dans les cégeps n'affecteront pas les services aux étudiants, puisque l'argent sera puisé dans les surplus des collèges, estimés à 90 millions \$, précise son attaché de presse, Dave Leclerc.

En cinq mois, c'est la deuxième vague de compressions que les cégeps subissent. En mai, le ministère de l'Éducation a imposé des coupes de 31,3 millions \$ aux collèges.

Selon la FECQ, les conséquences de la première compression se font déjà sentir. «Ce qu'on a vu dans certains cégeps, c'est qu'on coupait, par exemple, une technicienne en bibliothèque, un psychologue ou un agent de sécurité de moins qu'on embauche,

indique Léo Bureau-Blouin. À force de compresser, comme ça, c'est l'expérience de vie au collégial qui s'en trouve diminuée.»

La nouvelle compression d'environ 30 millions \$ arrive en pleine année scolaire, alors que les budgets des collèges sont déjà adoptés et les plans d'effectifs finalisés, déplore la Fédération des cégeps, qui ne voit pas comment les collèges pourront couper à court terme sans affecter les services aux étudiants.

Iniquités

La Fédération des cégeps estime par ailleurs que les compressions demandées par le ministère de l'Éducation sont inéquitables dans le réseau. Seuls les collèges et les commissions scolaires sont affectés, déplore-t-elle.

L'attaché de presse de la ministre Beauchamp, Dave Leclerc, affirme que, jusqu'à maintenant, les commissions scolaires ont «très bien collaboré» avec le Ministère en ce qui a trait aux compressions, mais qu'il y a eu quelques «réticences au niveau des cégeps».

Les pourparlers se poursuivent cette semaine entre la Fédération des cégeps et le ministère de l'Éducation. Le président de la Fédération, Jean Beauchesne, indique qu'un comité de travail pourrait être mis sur pied afin que les deux parties s'entendent sur une manière d'assurer à moyen terme la stabilité du financement des cégeps, qui alternent entre des périodes de compression et de réinvestissement depuis près de 20 ans.

«Avec des bas et des hauts comme ça, dit M. Beauchesne, on ne peut pas planifier adéquatement.»

20 septembre 2011

Frais de scolarité : les étudiants affichent leur grogne

Radio Canada

Des centaines d'autocollants sont apparus la nuit dernière, veille de la rentrée parlementaire, sur des panneaux d'arrêt de la Ville de Québec. Des étudiants ont ajouté le nom Charest sur les panneaux.

Cette opération vise à dénoncer la hausse des frais de scolarité annoncée en mars dernier par le gouvernement Charest.

Les étudiants montrent du doigt l'augmentation prévue de 325 \$ par année dès 2012 et jusqu'en 2017. Ils soutiennent que ces augmentations réduiront l'accessibilité aux études pour des milliers d'entre eux.

Les étudiants affirment que leur geste s'inscrit dans une série de moyens de pression qui vont se radicaliser.

Communiqué de presse

Rentrée parlementaire à Québec : Des étudiants présents à l'Assemblée nationale dénoncent la hausse de 1625 \$ des frais de scolarité

La Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ) et la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ) profitent de la rentrée parlementaire à Québec pour dénoncer, de nouveau, la décision de Jean Charest d'augmenter de 1625 \$ les frais de scolarité.

Elles seront accompagnées pour l'occasion d'une douzaine d'étudiants qui seront durement affectés par cette hausse. Ils écouteront du haut des tribunes de l'Assemblée nationale Jean Charest tenter de justifier l'injustifiable.

«Un étudiant n'aura jamais payé aussi cher ses études universitaires depuis 1972. M. Charest et Mme Beauchamp ont eux-mêmes profité d'un système universitaire accessible. Nous avons l'impression que l'on veut faire payer aux étudiants les erreurs de gestion du gouvernement. Avec près de 14 000 \$ de dette à la sortie du bac, les étudiants ne peuvent pas absorber une nouvelle hausse des frais », indique Léo Bureau-Blouin, président de la FECQ.

La Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ) et la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ) représentent ensemble plus de 185 000 étudiants au Québec.

20 Septembre 2011

En bref - Toujours plus cher

17 septembre 2011 Presse canadienne

Ottawa — La hausse des droits de scolarité pour les étudiants universitaires canadiens de premier cycle cette année est nettement plus élevée que celle du taux d'inflation. Les données de Statistique Canada indiquent que, en moyenne, les étudiants canadiens inscrits à temps plein à l'université cet automne ont déboursé 4,3 % de plus pour les droits de scolarité que l'an dernier; ces droits avaient alors crû de 4 %. Le taux d'inflation, lui, s'est élevé à 2,7 % entre juillet 2010 et juillet 2011.

Statistique Canada mentionne que les universitaires du premier cycle paient en moyenne 5366 \$ en droits de scolarité pour l'année scolaire en cours, une somme qui se chiffrait à 5146 \$ l'an dernier. Les étudiants du premier cycle au Québec et à Terre-Neuve-et-Labrador bénéficient toujours des droits de scolarité les plus bas au Canada, à 2519 \$ et 2649 \$ respectivement. Ce sont les étudiants de premier cycle en Ontario qui paient les droits les plus élevés au Canada, soit 6640 \$.

Communiqué

Coupures massives en éducation: l'ASSÉ dénonce la décision des libéraux

MONTRÉAL, le 19 sept. 2011 /CNW Telbec/ - L'Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSÉ) condamne vivement les coupures dans les services publics annoncées dans les derniers jours par le gouvernement du Québec, notamment celles de 30 millions dans le réseau collégial. « Cela fait longtemps que l'on connaissait le mépris du gouvernement libéral pour l'accessibilité aux études, mais cette fois il vient de démontrer que la qualité du réseau d'éducation n'est pas plus important à ces yeux ! » déclarent Gabriel Nadeau-Dubois et Camille Robert, porte-paroles de l'ASSÉ.

L'ASSÉ souligne que cette décision survient au moment même où le gouvernement Charest refuse de déclencher une enquête publique sur l'industrie de la construction.

« Pendant que les libéraux s'en mettent plein les poches en profitant de la corruption dans l'industrie de la construction, ils demandent aux étudiants et aux étudiantes de payer davantage pour aller à l'université et coupent en éducation. L'argent public devrait servir à financer un système d'éducation public, gratuit et de qualité, pas à remplir les poches du Parti Libéral et de ses ami-e-s ! » poursuit M. Nadeau-Dubois.

« Alors que le gouvernement s'appuie sur un supposé sous-financement universitaire pour légitimer sa hausse des frais de scolarité, voilà qu'il tente de reproduire le même phénomène au collégial. Tentera-t-il d'imposer des frais au collégial dans les prochaines années? » s'interroge Mme Robert.

Seule association étudiante nationale comprenant des membres de tous les cycles d'enseignement supérieur confondus, l'ASSÉ regroupe actuellement près de 45 000 membres dans les cégeps et les universités du Québec. Elle milite depuis sa création pour l'accessibilité à un système d'éducation gratuit, public et de qualité.

Communiqué de presse

Deuxième vague de compressions en éducation - QUELLES SONT LES PRIORITÉS LIBÉRALES?

QUÉBEC, le 19 sept. 2011 /CNW Telbec/ - « C'est scandaleux! », s'est exclamé le député de Jonquière et porte-parole de l'opposition officielle en matière d'éducation primaire et secondaire, Sylvain Gaudreault, en réponse à l'annonce d'une deuxième vague de compressions en éducation. « D'un côté, le gouvernement libéral ferme les yeux sur des dépassements de coûts en transport qui font perdre des millions de dollars aux Québécois et de l'autre, ce même gouvernement libéral effectue des compressions en éducation. C'est décourageant de voir comment ce gouvernement gère ses priorités », a continué le député.

« Comment un gouvernement qui a le culot, après deux ans de demandes insistantes de la population, de continuer à s'entêter à refuser de déclencher une commission d'enquête publique qui, à terme, permettrait de faire économiser des millions de dollars aux Québécois peut se permettre de couper dans la qualité de l'éducation des générations futures? », s'est désolée la députée de Taillon et porte-parole de

l'opposition officielle en matière d'enseignement supérieur et de prêts et bourses, Marie Malavoy.

Le député de Jonquière rappelle que le gouvernement libéral a déjà sabré 110 millions de dollars en éducation primaire et secondaire, ce qui n'a pas été sans conséquence sur les services aux élèves. « C'est totalement odieux de mettre sur le dos des dépassements de coûts en transport les nouvelles compressions en éducation alors que le rapport Duchesneau affirme que ces dépassements de coûts sont dus à la corruption et à la malversation. Si le premier ministre accepte de jouer à l'autruche en ne daignant même pas lire le rapport Duchesneau, fera-t-il la même chose avec les conséquences des compressions en éducation », s'est indigné Sylvain Gaudreault.

De son côté, la députée de Taillon a dénoncé les nouvelles compressions dans les cégeps alors que la première vague de compressions a eu des conséquences réelles sur les services aux étudiants. « Allons-nous payer la facture des malversations dans la construction en coupant en éducation? Au lieu de fragiliser le secteur le plus névralgique pour l'avenir du Québec, le gouvernement devrait faire le ménage et déclencher une commission d'enquête publique sur l'industrie de la construction », a conclu Marie Malavoy.

Communiqué de presse

Nouvelle compression budgétaire dans le réseau collégial public : la Fédération des cégeps exprime ses vives préoccupations

MONTRÉAL, le 19 sept. 2011 /CNW Telbec/ - À la suite de l'annonce par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport d'une nouvelle compression dans le réseau collégial public, la Fédération des cégeps tient à exprimer son profond désaccord devant l'imposition de cette nouvelle coupure, qui s'ajoute à celle de 31,3 M\$ subie par les cégeps en mai dernier. « Cette compression est clairement en contradiction avec le discours gouvernemental selon lequel l'éducation est la priorité », a indiqué M. Jean Beauchesne, président-directeur général de la Fédération des cégeps.

Réunis en assemblée générale extraordinaire le 16 septembre, les présidents et les présidentes de conseil d'administration ainsi que les directions générales de cégep ont

voté à l'unanimité une résolution dans laquelle ils expriment au gouvernement leur désaccord devant cette nouvelle compression. Ils lui demandent de respecter l'équité entre les réseaux d'enseignement et entre les établissements eux-mêmes, et d'assurer la stabilité financière du réseau collégial public dans les prochaines années.

Cette compression inattendue, qui arrive quelques mois à peine après la précédente, s'exerce en pleine année scolaire alors que les budgets des collèges sont déjà adoptés et les plans d'effectifs finalisés. Dans ces circonstances, on ne voit pas comment il sera possible d'exercer la coupure à court terme sans affecter les services aux étudiants.

« Dans un cégep, l'ensemble des activités et des ressources sont au service de l'étudiant. C'est également vrai pour les réserves constituées par les cégeps eux-mêmes à travers leurs services autofinancés et leurs services aux entreprises, entre autres. La compression compromet les services à l'étudiant et le développement des établissements, et risque d'engendrer à terme des déficits de services. Elle vient freiner, et même stopper dans certains cas, l'élan donné au réseau collégial par les derniers réinvestissements de 2006 et de 2008 », a ajouté M. Beauchesne.

Pour l'équité entre les réseaux

Le gouvernement souhaite atteindre l'équilibre budgétaire en 2013-2014, ce qui requiert un effort collectif substantiel. Selon M. Beauchesne, « les cégeps sont prêts à collaborer mais encore faut-il que le fardeau soit réparti de manière juste et équitable entre les réseaux d'éducation — ce qui n'est pas le cas actuellement ». En effet, la compression touche uniquement les commissions scolaires et les collèges, et ceux-ci doivent absorber encore davantage que leur part relative dans le budget de l'éducation. Alors qu'ils représentent 14 % du budget total, les cégeps subissent 24 % de la compression imposée à l'éducation. Et cela, au moment même où l'enseignement supérieur collégial est appelé à renforcer sa contribution face aux défis auxquels le Québec est confronté, notamment en matière de formation d'une main-d'œuvre qualifiée dont les entreprises ont de plus en plus besoin.

En finir avec l'approche « yo-yo »

Par ailleurs, la Fédération réclame du gouvernement qu'il mette fin à l'approche « yo-yo », selon laquelle les périodes de compression et de réinvestissement se succèdent les unes aux autres, rendant presque impraticable la gestion de projets et d'activités à plus long terme. Entre 1992-1993 et 2011-2012, les cégeps ont obtenu des réinvestissements successifs de 167 M\$, annulés à toutes fins utiles par des compressions successives récurrentes de 307 M\$, excluant la nouvelle coupure, au cours de la même période. Les dernières compressions, imposées coup sur coup aux collèges, pourraient d'ailleurs mettre en péril la santé financière des établissements.

Selon M. Beauchesne, « les cégeps ont besoin de stabilité financière pour pouvoir fonctionner de manière optimale. Nous souhaitons conclure, dans les meilleurs délais, une entente avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour que soit établie une planification financière à plus long terme, par exemple sur un horizon de cinq ans ». Cela est d'autant plus crucial que 88 % du financement des cégeps provient de l'État et qu'il leur est interdit, en vertu de la loi, d'enregistrer des déficits budgétaires.

La Fédération des cégeps est le regroupement volontaire des 48 collèges publics du Québec. Elle a été créée en 1969 dans le but de promouvoir le développement de la formation collégiale et des cégeps. Elle agit comme porte-parole officiel et lieu de concertation des cégeps, à qui elle offre des services en matière de pédagogie, d'affaires étudiantes, de formation continue, de financement, de ressources humaines, d'évaluation de la scolarité, d'affaires juridiques, de négociation et de relations du travail. La Fédération des cégeps représente les collèges pour la négociation des conventions collectives. www.fedecegeps.qc.ca

17 septembre 2011

De Brébeuf à François-Xavier-Garneau - Le BI pour mieux vivre ensemble

« L'étudiant doit cumuler au moins 150 heures d'activités parascolaires dans ses trois premières sessions »

Fredérique Doyon, Le Devoir

L'arrivée au collégial marque l'heure des choix. Si opter pour les sciences humaines plutôt que les sciences pures déterminer souvent le cheminement universitaire de l'étudiant qui s'ensuit, s'inscrire au baccalauréat international (BI) peut dessiner les contours de l'humain que l'étudiant deviendra face au monde. Alors, faire son bac international ou pas ? Et surtout, qu'est-ce que cet autre bac avant le bac universitaire ?

Si on met une croix sur ce programme enrichi qu'est le baccalauréat international (BI) parce qu'on craint de passer sa vie dans les livres, assis à un bureau à se bourrer le crâne, on se trompe. Le BI met l'accent sur tout ce qui entoure le scolaire.

«Ce n'est pas un programme d'élite», insiste Jacques Lemaire, directeur des études au collège Jean-de-Brébeuf, le premier collège québécois à offrir le programme. Quatre autres établissements lui ont emboîté le pas: le cégep André-Laurendeau, le collège régional Cham-plain et, à Québec, les collèges Laflèche et François-Xavier-Garneau.

«Ça nécessite une bonne motivation, mais c'est le seul programme où le parascolaire fait partie du cursus, précise-t-il. Une des premières caractéristiques et exigences [du BI], c'est que l'étudiant doit cumuler au moins 150 heures d'activités parascolaires dans ses trois premières sessions.» Cette activité touche trois champs: la créativité (par les arts ou par l'action militante au sein d'une organisation internationale), l'activité physique et le bénévolat. Et elle peut, bien sûr, se pratiquer à l'extérieur du collège, tant qu'une personne peut répondre de l'engagement de l'étudiant.

Autrement dit, le BI cherche à cultiver l'humain curieux et engagé dans le monde plus qu'à cultiver des cerveaux. Vaut mieux une tête bien faite qu'une tête bien pleine, écrivait Montaigne. «Il faut une bonne connaissance de base des disciplines, mais il faut aussi une volonté de changer le monde et une qualité d'empathie», souligne M. Lemaire à propos du programme, qui ne vise rien de moins «qu'une meilleure entente entre les peuples».

En classe

Le terrain des études n'est pas délaissé pour autant. En plus des travaux et évaluations habituels d'un diplôme d'étu-des collégiales (DEC), l'étudiant du BI amorce dès la deuxième session la préparation d'un mémoire d'une vingtaine de pages sur une question «porteuse sur le plan méthodologique», précise M. Lemaire. Il en détermine lui-même le sujet, parmi les vingt disciplines abordées au cours du bac. Une étape qui ouvre la voie jusqu'à l'université.

«Les questions doivent avoir une portée internationale», note M. Lemaire, qui rappelle que le programme a été conçu par des professeurs venus de partout dans le monde. On traitera donc plus souvent de littérature mondiale que seulement francophone. Surtout à Brébeuf, qui accorde une importance particulière à cette dimension internationale.

Et il y a bien sûr les examens finaux, «qui exigent une préparation solide» puisqu'ils font la synthèse de ce qui a été appris, afin que les étudiants voient les liens entre les apprentissages des diverses sessions.

«C'est un peu plus exigeant, reconnaît le directeur des études, mais ce n'est pas un autre monde.» Comme au DEC régulier, l'étudiant se frotte à des contraintes, mais il a aussi plus de choix. Outre le cours de français obligatoire, il doit choisir une discipline pour chaque grande famille du savoir, soit une langue seconde (anglais ou espagnol), une science de l'homme (philosophie, économie, histoire), une science expérimentale (physique, chimie, biologie) et mathématiques-informatique. La sixième matière va

permettre à l'étudiant d'approfondir une des disciplines choisies. Le collège Jean-de-Brébeuf innove cette année avec un profil en psychologie.

Pour s'inscrire

Quant aux coûts, ils dépassent ceux du DEC régulier de 100 \$ par session, en plus des coûts liés aux examens de synthèse.

Brébeuf se démarque par sa longue expérience du BI, offert depuis plus de 25 ans. Plus de 1300 diplômés en sont sortis depuis 1985.

«Les professeurs connaissent davantage les exigences du programme, les étudiants sont donc mieux préparés aux examens finaux», estime M. Lemaire, qui se flatte d'un taux de réussite (obtention du diplôme) de 98 % des candidats.

Mais, au-delà des rivalités entre les différents collèges qui offrent le BI, le directeur des études se réjouit surtout de la reconnaissance dont jouit ce programme enrichi dans les universités depuis six ou sept ans. Celles-ci tiennent désormais compte des spécificités du BI dans les demandes d'admission. Ainsi, la fameuse cote de rendement (cote R) compte pour 50 % de l'évaluation du dossier, l'autre moitié découlant des résultats prévus ou obtenus aux examens internationaux du BI.

Fondé en 1968, le baccalauréat international est une fondation éducative à but non lucratif qui se base sur une mission et se concentre sur l'étudiant. Maintenant décliné aussi aux niveaux primaire et secondaire, le programme d'enseignement du BI est dispensé à près d'un million d'élèves (âgés de 3 à 19 ans) dans 3307 établissements répartis dans 141 pays.

16 septembre 2011

Près de 200 millions de coupes en éducation

Les directions des cégeps sont en réunion d'urgence

Lisa-Marie Gervais, Le Devoir

Des compressions de près de 200 millions de dollars auraient été exigées par le Conseil du Trésor au ministère de l'Éducation, a appris Le Devoir. Selon nos informations, ce dernier écoperait du plus grand effort à faire (77 millions), suivi des commissions scolaires (environ 66 millions) et des cégeps (30 millions). Ces coupes exigées par la présidente du Conseil du Trésor, Michelle Courchesne, seraient en partie dues aux débordements des coûts liés aux inondations en Montérégie et dans le domaine transport (routes et ponts).

«Ce sont des efforts budgétaires demandés par le Conseil du Trésor. C'est fait assez régulièrement», a dit Dave Leclerc, l'attaché de presse de la ministre de l'Éducation. «Ça n'aura aucun impact puisque c'est des coupes à même les surplus», a-t-il ajouté.

M. Leclerc s'est félicité de la collaboration des commissions scolaires francophones et anglophones. «Elles sont prêtes à faire leur part», a-t-il assuré. «Le seul endroit où ça achoppe, c'est les cégeps. Mais on est confiant que M. Beauchesne [président-directeur général de la Fédération des cégeps] va comprendre.»

C'est pourtant un second revers que subissent les commissions scolaires avec ces nouvelles coupes. En mai dernier, la Fédération des commissions scolaires du Québec était montée aux barricades pour s'opposer à des coupes de 110 millions imposées par le ministère de l'Éducation. La Fédération a indiqué qu'elle ne ferait pas de commentaires avant d'avoir plus de précisions sur ces coupes. «On a été informé des compressions, mais on n'a pas de précisions sur les modalités d'application de ces compressions-là.»

Les directeurs des cégeps de la province ont convoqué aujourd'hui une réunion d'urgence au cours de laquelle ils vont discuter de la position à adopter face à une telle situation. Rappelons que le p.-d. g. de la Fédération des cégeps, Jean Beauchesne, soutenait au Devoir à la fin août qu'il digérait mal les coupes de 31 millions qu'on avait infligé au réseau. L'an prochain le réseau collégial verra encore son budget s'amoinrir, selon ce qu'a prévu le ministère de l'Éducation.

16 septembre 2011

Aide financière: un comité recommande l'indexation

Lisa-Marie Gervais

Dans un avis rendu public hier, le Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études (CCAFE) donne son aval à l'indexation des dépenses admises (logement, transport, nourriture) et à la majoration de montants pris en compte dans trois programmes d'aide financière aux études, dont le plus important, celui des Prêts et bourses. Mais il admet qu'il y a encore du chemin à faire et recommande au ministère de l'Éducation de notamment procéder à une indexation annuelle et automatique de certains montants.

L'indexation ne devrait pas être basée sur l'indice des prix à la consommation (IPC) pour le Québec, qui est un taux prévisionnel qui ne permet pas de garantir le plein maintien du niveau de vie. «Le [Comité] s'inquiète des effets à long terme que cela peut avoir chez les bénéficiaires de l'aide financière aux études pour les années où l'inflation réelle dépasse la prévision», a indiqué le CCAFE. Idem pour le montant d'exemption de la pension alimentaire reçue par l'étudiant, qui n'est pas indexée annuellement.

La Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ) et son homologue au collégial appuient les conclusions du CCAFE, mais estiment que le gouvernement n'a fait là que «le strict minimum». Les deux fédérations rappellent qu'il y a du retard en matière d'indexation, puisque par deux fois, dans les années 1990 et dans les années 2000, les

montants n'avaient pas été indexés sur plusieurs années. Le CCAFE estime d'ailleurs ce manque à gagner à plus de 65 millions.

L'avis été préparé à la demande de la ministre de l'Éducation, conformément à l'obligation qui lui est faite de consulter le Comité lorsque le Règlement sur l'aide financière aux études est l'objet de changements.